

formulaire DEMENAGEMENT

Autorisation qui, après rédaction d'un arrêté municipal, sera matérialisée par la mise en place de panneaux et l'apposition d'un affichage sur le secteur concerné.

A charge, pour le détenteur d'effectuer cette démarche auprès de la Police municipale :
POLICE MUNICIPALE – 2, Avenue de la Libération - 06270 Villeneuve Loubet – 04.92.02.60.60

Tout véhicule en stationnement ne faisant pas l'objet d'un arrêté municipal règlementaire à remettre à toute réquisition des forces de l'ordre fera l'objet d'une verbalisation.

Demandeur :

Société de déménagement :

Adresse sociale :

Pour le compte de :

Dates du déménagement :

Coordonnées précises du client :

e.mail :

Tél portable :

Lieu :

Nombre de stationnements :

Lieu exact de réservation
du ou des stationnements :

Métrage en M² :

FAIT LEà.....

PS : Après avis, un arrêté municipal vous sera délivré (tout dossier incomplet ou mal renseigné sera refusé). Ce dernier sera soumis à une redevance.

Signature du demandeur